

**LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MUR DE SOLOGNE
SEANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 31 août 18h30, les membres du Conseil Municipal de Mur-de-Sologne, dûment convoqués individuellement et par écrit le 24 août 2023, se sont réunis en session ordinaire, à la salle de l'Aire de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Yves VILLANUEVA, Maire de la Commune.

Étaient présents : M. Yves VILLANUEVA, Mme Vanessa CHAUVEAU, M. Jean-Luc COUTAN, Mme Marie-Astrid FROMET, M. Pierre-Yves BAGARRE, Mme Sylvie CESSAC, Mme Edwige DO NASCIMENTO, M. Teddy LELONG, Mme Stéphanie WAGNER, M. Jean-Pascal GAUTHIER, Mme Stéphanie LEPINE, M. Jérôme FERRE, Mme Ludivine SIMON.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient excusés et ont donné pouvoir :

M. Daniel CHAMBINAUD donne pouvoir à M. Yves VILLANUEVA ; M. Dominique MOIRAS donne pouvoir à M. Jean-Luc COUTAN ; Mme Chantal MAUPOU donne pouvoir à M. Jérôme FERRE.

Étaient excusés :

Mme Catherine PAREY, M. Arnaud POULAS, M. Philippe GUITTIER.

Secrétaire de Séance : M. Pierre-Yves BAGARRE.

DELIBERATION N°2023/058 : TRANSFERT DES COMPETENCES « EAU POTABLE », « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » ET « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS (CCRM) – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCRM

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°2023/059 : ADHESION AU GIP RECIA

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°2023/060 : SOUCRIPTION AUX SERVICES DU GIP RECI

Vote : Unanimité

DELIBERATION N°2023/061 : ACHAT D'UN PORTIQUE

Vote : Unanimité

Le secrétaire de séance,
Pierre-Yves BAGARRE



Le Maire,
Yves VILLANUEVA



The official seal of the Municipality of Mur de Sologne is circular, featuring a central emblem with a figure on horseback. The text around the perimeter reads 'Mairie de Mur de Sologne' and the number '41230' is visible at the bottom.